



Salle d'asile
1828

Marie Pape-Carpantier
1835 à 1848

Loi Falloux, autorise l'ouverture d'écoles congréganistes
1850

salle d'asile = école maternelle +mixité (loi Ferry)
1881

loi Ferry, gratuité de l'enseignement primaire
1881

loi du 9 aout, enseignement obligatoire jusqu'à 14 ans
1936

loi du 3/9 autorisant congréganistes à enseigner
loi 6 decembre devoirs envers dieu au programme en primaire
1940

10 juillet loi d'orientation (jospin) l'éducation la première priorité nationale, création des cycles
10 juillet 1989 : loi d'orientation sur l'éducation en vue de favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes
1989

ordonnance 8 avril remettant au clergé l'enseignement primaire
1824

loi Goblet, laïcisation des personnels des écoles publiques
1886

commission Langevin-Wallon
1944

loi Guizot sur les salles d'asile et liberté enseignement primaire: une école dans chaque commune
1833

loi sur la gratuité à partir école élémentaire
1945

Extension loi guizot aux filles
1836

loi du 9 aout obligeant département à entretenir une école normale
1879

Ordonnance du 6 janvier, école obligatoire jusqu'à 16 ans
loi Debré contrats avec le privé
1959

loi Ferry du 28 mars, enseignement primaire obligatoire et laïc
1882

du 23 avril d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École : l'égalité des chances
2005

1836 : organisation de l'enseignement primaire des filles
1836

loi interdisant l'enseignement à toute congrégation
1904

2 janvier : introduction des mathématiques modernes
4 decembre : expression orale
1970

création du baccalauréat féminin
1919

mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire
1960

Constitution de la Ve République : "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture"
1958

Refondation de l'école : refonte du socle commun de connaissances, révision des programmes, éducation au numérique, parcours d'éducation artistique et culturelle, enseignement moral et civique, apprentissage d'une langue vivante dès le cours préparatoire, enseignement des langues régionales favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage.. La loi établit également que les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis dans les écoles maternelles
2013